



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/671/Add.1
24 novembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Point 37 de l'ordre du jour

ZONE DE PAIX ET DE COOPÉRATION DE L'ATLANTIQUE SUD

Rapport du Secrétaire général

Additif

Comme suite au paragraphe 5 de la section I du rapport du Secrétaire général (A/50/671), une réponse du Gouvernement polonais a été reçue, dont la teneur est reproduite ci-après.

Pologne

Le Gouvernement de la République de Pologne encourage l'idée de la création de la zone de paix. Il compte que cette zone servira aussi les objectifs des États qui n'appartiennent pas à la région de l'Atlantique Sud.
